

B!NATIONAL

Interessengemeinschaft Binational
IG Binational, 8000 Zürich
www.ig-binational.ch
info@ig-binational.ch

Lettre Ouverte à Mme Sommaruga, Présidente de la Confédération et à Madame Keller-Sutter, Chef du Département de justice et police

Zurich, le 9 mai 2020

**A l'occasion de la Journée de l'Europe (le 9 mai) veuillez permettre la
réunification de couples binationaux non-mariés vivant dans différents
pays européens**

**Nous vous prions de favoriser rapidement le regroupement familial au
niveau international pour des immigrés et des familles et mariages
binationaux**

Après la Deuxième Guerre Mondiale, la volonté d'unité et de paix durable s'accrurent en Europe. On constitua le Conseil de l'Europe et la Convention Européenne des Droits de l'Homme (Suisse incluse) dans l'intention de maintenir l'héritage commun et de promouvoir le progrès économique et social. Le regroupement en Union Européenne y succéda sous peu accompagné du principe des frontières ouvertes. Cette liberté de circulation donne aux personnes en Europe la possibilité de voyager dans d'autres pays membres, de s'y installer, d'y étudier et d'y travailler. Par les accords bilatéraux, la Suisse participe à ce libre-échange de travail et d'établissement à l'intérieur de l'espace Schengen de l'UE.

Les frontières s'abattirent, et avec l'expansion de la coexistence pacifique, des constellations familiales européennes diversifiées prirent leur essor. Ces couples et familles incarnent l'idée de l'Europe et pour eux la libre circulation représentait une part constituante de leur choix de vie. La pandémie du coronavirus soumet cette pensée évidente de liberté à rude épreuve. Pour endiguer la propagation du virus, les barrières se rebaissèrent et les frontières se refermèrent.

Des millions de couples binationaux vivent en Europe. Grand nombre de couples viennent s'y ajouter qui ne sont pas mariés. Jusqu'il y a peu de temps, ces personnes pouvaient très bien vivre en couple à l'intérieur de l'Europe sans être mariées, comme des milliers d'autres couples. La réintroduction des frontières nationales reléguant l'Europe à une

condition presque oubliée, sépare subitement les couples binationaux non-mariés.

Prenons l'exemple d'une jeune femme qui a donné son congé à sa place de travail et résilié son contrat de location pour aller cohabiter avec son partenaire en Suisse. A ce moment s'est déclarée la pandémie du coronavirus et est intervenue la fermeture des frontières. Cette jeune femme a abandonné sa base existentielle en Allemagne et se retrouve en Allemagne sans travail ni endroit pour vivre, mais ne peut pas non plus mettre en pratique sa « nouvelle vie » en Suisse. Ceci n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres cas. Nous aimerions souligner que dans le cas des couples cités il s'agit de personnes ayant des relations de couple de longue durée qui s'engagent l'un pour l'autre et assument leurs responsabilités envers l'autre exactement comme des couples mariés.

Il va de soi que l'Association IG Binational ainsi que les 2500 personnes faisant part d'un groupe Facebook qui ont témoigné leur abattement et désespoir soutiennent entièrement les mesures du Conseil fédéral contre le coronavirus, aussi les nouvelles mesures d'assouplissement prévues par le gouvernement et la Parlement Fédéral.

En collaboration avec les organisations partenaires de « l'European Network of Binational » plus particulièrement avec l'association « deutscher Verband binationaler Familien und Partnerschaften, iaf, e.V. » l'Association IG Binational vous prie toutes deux, chère Madame la Présidente de la Confédération Sommaruga et chère Madame Keller-Sutter, chef du département fédéral de justice et police d'intervenir auprès des pays voisins (Allemagne, Autriche) afin qu'avec la Suisse il soit possible que les **couples et familles habitant dans deux pays différents** aient la possibilité d'obtenir sur la base d'une auto-déclaration **un laissez-passer** doté de l'instruction correspondante à l'égard du personnel douanier. Cela représenterait une possibilité non-bureaucratique et immédiate, praticable **indépendamment de l'ouverture des frontières**.

L'Association IG Binational vous prie en outre, Madame Keller-Sutter, de vous engager auprès des offices de Migration cantonaux afin que les demandes de regroupement familial de la part de familles binationales ainsi que d'immigrants travaillant en Suisse qui ont été suspendues soient traitées au plus vite et que les visas et permis leur soient octroyés sans délai. Même si en ce moment les voyages transnationaux et les vols intercontinentaux ne sont pas encore possibles, ces personnes auraient de cette façon **au moins la certitude d'une réponse positive** leur permettant de tout préparer pour pouvoir agir vite quand la possibilité se présentera.

Sans vouloir nous immiscer dans la stratégie d'assouplissement des mesures de protection du gouvernement et des parlements fédéraux, nous tenons à souligner qu'il ne s'agit dans ce cas **ni de voyages touristiques transfrontaliers, ni d'avantages économiques** mais de soulagement pour **des êtres humains vivant, travaillant et payant leurs impôts en Suisse** qui **d'après la Convention de Droits de l'Homme (ECDH) ont le droit d'avoir une famille**.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité de l'Association IG Binational



Corinna Bütikofer Nkhoma